

## Dammartin-en-Goële

### Le Val d'Oise met la main sur la moitié de l'interco

Malgré leur opposition farouche, les élus de Plaines et monts de France n'ont pu empêcher le préfet de région de rattacher 17 de leurs communes avec le Val d'Oise.

17/02/2015 à 17:11 par Audrey Gruaz

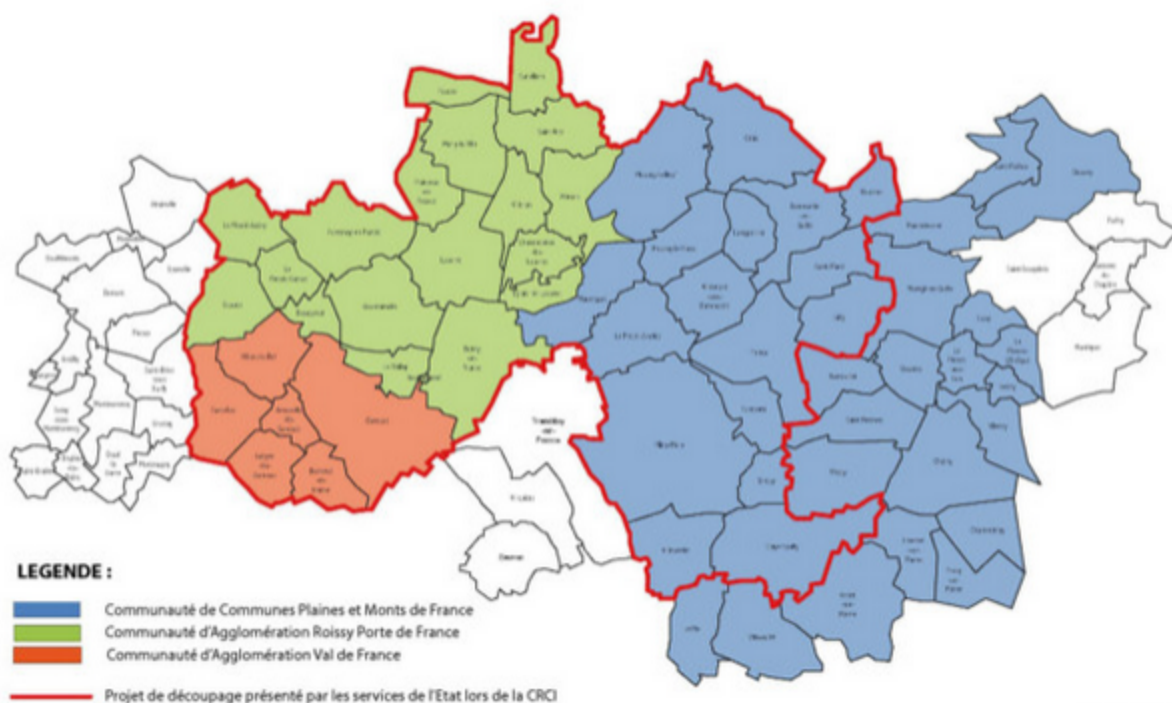
35  
Partages

Facebook

Twitter

Google +

Email



Source SIEP 02/10/2014

Les élus de Plaines et monts de France n'ont pas réussi à faire entendre leurs voix. 17 communes autour de Roissy rejoindront une intercommunalité du Val d'Oise.

Depuis cet été et la présentation par le préfet de Région du projet de démantèlement de la communauté de communes Plaines et monts de France, les élus ont multiplié les actions pour faire entendre leur opposition. Ce projet prévoit que 17 communes, situées à l'ouest

de l'interco autour de Roissy, rejoindraient une intercommunalité du Val d'Oise.

Jeudi 12 février, la commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) s'est tenue à Paris. Les élus seine-et-marnais avaient déposé un amendement pour « **préserver l'intégrité du périmètre actuel de Plaines et monts de France** ». Mais celui-ci a été rejeté.

## **Refus du Val d'Oise**

Alors que 63 membres sur 76, soit bien plus des 2/3 de l'assemblée, ont voté en faveur de l'amendement seine-et-marnais, il a suffi que 11 voix sur 17 s'élèvent contre au niveau du Val d'Oise pour le rejeter. La loi prévoit, en effet, qu'un amendement ne peut être adopté que s'il recueille les 2/3 des voix de la CRCI et 2/3 des voix des représentants de chaque département concerné.

## **Un possible recours**

Dans l'optique de la prochaine réunion de coopération intercommunale qui se tiendra en mai, Plaines et monts de France n'exclut pas de déposer un recours.

**Les communes qui rejoindront le Grand Roissy** : Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Gressy, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Longperrier, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis.